



Sompo Japan  
Nipponkoa

# Sompo Japan Nipponkoa Martin & Boulart SAS

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, **Sompo Japan Nipponkoa Martin & Boulart SAS**, Assureurs Maritimes et Transports, agissant pour le compte de la Compagnie SOMPO CANOPIUS - LLOYD'S DE LONDRES - Syndicat CNP 4444, certifions par la présente Attestation garantir la Responsabilité Contractuelle et/ou Exploitation de Transporteur Public de Marchandise (Voiturier), et/ou Commissionnaire de Transport et/ou Loueur de Véhicules Industriels avec Chauffeurs, de :

**C. & D. ROY  
Z.I. PAYSSEL  
47140 PENNE D'AGENAIS**

**Selon Police n° 6.010 à effet du 15/09/1997**

### Responsabilité Civile Contractuelle :

A concurrence d'un capital maximum par véhicule ou ensemble routier (désigné le cas échéant dans la police) et par sinistre de **300 000 EUR** sans pouvoir dépasser les sous limites de la police en référence et dans la limite légale ou contractuelle de leur responsabilité et selon le régime juridique du transport effectué.

**Rayon de circulation :** Tel que prévu dans la police d'assurance avec pour limite le territoire de l'Union Européenne antérieur au 1<sup>er</sup> mai 2004.

**Période de validité :** 01/01/2017 - 31/12/2017

La présente attestation est délivrée sous réserve de validité du contrat, en application des dispositions du Code des Assurances et ne saurait engager les assureurs au-delà des clauses, conditions et exclusions de la police n° 6.010 à laquelle elle se réfère.

Fait à Bruges le 10 janvier 2017.

Pour les Assureurs

 **SOMPO CANOPIUS** One Lime Street  
EC3M 7HA London  
**LLOYD'S DE LONDRES - Syndicat CNP 4444**  
**Sompo Japan Nipponkoa Martin & Boulart SAS**  
Coverholder at Lloyd's  
Immeuble « Grand Angle » Avenue Périé - 33520 BRUGES  
ORIAS 07 005 421 - R.C.S. Bordeaux B 349 339 317

● **BORDEAUX**

(Siège Social)  
Immeuble "Grand Angle"  
Avenue Périé - 33520 Bruges  
Tél. +33 (0)5 56 00 67 10  
Fax +33 (0)5 56 81 32 24

● **PARIS**

18, rue Volney  
75002 PARIS  
Tél. +33 (0)1 42 65 32 32  
Fax +33 (0)1 42 65 32 33

Sompo Japan Nipponkoa Martin & Boulart SAS - Intermédiaire d'assurance - RCS Bordeaux B 349 339 317 - SAS au capital social de 254 820 € - Filiale à 100% du Groupe SJNK - ORIAS 07 005 421 (www.orias.fr) - Notre activité est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution - ACPR (61 Rue Talbot - 75430 Paris Cedex 09). En cas de réclamation, nous vous invitons à prendre contact avec votre interlocuteur habituel chez Sompo Japan Nipponkoa Martin & Boulart. Nous nous engageons à vous apporter une réponse sous deux mois maximum à compter de la réception de la totalité des éléments de votre réclamation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

**ATTESTATION DE CAPACITÉ**  
à l'exercice de la profession de  
**TRANSPORTEUR PUBLIC ROUTIER DE MARCHANDISES**  
**ET DE LOUEUR DE VÉHICULES INDUSTRIELS**

Vu la directive n° 74/561/CEE du 12 novembre 1974 modifiée concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises par route dans le domaine des transports nationaux et internationaux,

Vu la directive n° 77/796/CEE du 12 décembre 1977 modifiée visant à la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres de transporteur de marchandises et de transporteur de personnes par route et comportant des mesures destinées à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs,

Vu le décret n° 86-567 du 14 mars 1986 modifié relatif aux transports routiers de marchandises et notamment son article 7,

L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de marchandises et de loueur de véhicules industriels

est délivrée sous le n° MP 72 96 00048

à Madame LOMPECH Claudine, Andrée ép. ROY

né(e) le 14 JUILLET 1957 à VILLENEUVE-SUR-LOT (47)

demeurant à PENNE d'AGENAIS (47)

Fait à BORDEAUX

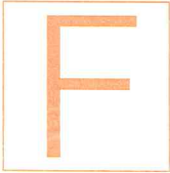
le 11 JUILLET 1986

Pour le Préfet de la Région Aquitaine  
par délégation,

Pour le Directeur Régional de l'Équipement  
Le Directeur Régional







République Française

Ministère chargé des Transports

Licence n°

2015/72/ 0000402

pour le transport intérieur de marchandises par route pour compte d'autrui ou la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, assuré par des véhicules n'ayant pas l'obligation de détenir une licence communautaire

La présente licence autorise (1) C & D ROY

ZONE INDUSTRIELLE  
47140 PENNE D'AGENAIS

n° SIREN

413582628

à effectuer avec les véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximum autorisé, y compris celle des remorques, sous réserve des mentions spécifiques ci-dessous, des transports de marchandises par route pour compte d'autrui y compris le déménagement ou de la location de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport de marchandises, tels que définis dans le décret n° 99-752 du 30 août 1999 relatif aux transports routiers de marchandises.

Mentions spécifiques :

Observations particulières :

La présente licence est valable du 27/06/2015

au 26/06/2025

Délivrée à BORDEAUX (FRANCE)

le 29/04/2015

Direction Régionale de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine  
Division des Transports  
BORDEAUX

Pour le Préfet, et par délégation,  
Po/La Directrice Régionale  
Le Chef de la Division Transports, (2)

Michel LAPOUYALERE

(1) Nom ou raison sociale et adresse complète de l'entreprise.

(2) Signature et cachet de l'autorité ou de l'organisme compétent qui délivre la licence.